

Shippagan

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE

DATE : Le 2 juin 2025

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Eda Roussel (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENT : Aucun

PUBLIC : 15 personnes, dont 3 membres des médias (Acadie Nouvelle et Radio-Canada).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19h02.

2. Divulgence de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout du point 8.16 Acceptation de l'offre de service de Roy Consultants – administration et supervision des travaux de réfection de l'avenue Hôtel-de-Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 5 mai 2025

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 5 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 21 mai 2025

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 21 mai 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

SHIPPAGAN
SHIPPAGAN
MAIRE
GREFFIÈRE

6. Correspondance

6.1. Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – avril 2025

La greffière fait état des permis émis pour les mois de mai 2025.

6.2. Autre

Le Conseil a reçu une correspondance de M. Paul Arseneau, coordonnateur de la Coopérative Carrefour santé communautaire d'Inkerman, afin de remercier la municipalité pour sa contribution financière.

Le conseil municipal a reçu une correspondance de Monsieur Patrice-Éloi Mallet, agent de développement des Anciennes, anciens, amies et amis de l'Université de Moncton, campus de Shippagan, remerciant la municipalité pour sa contribution financière, laquelle a permis à deux étudiants d'obtenir une bourse.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1 Études des objections – Modification à l'arrêté de zonage – 162, 12^e Rue

La greffière fait la présentation du projet du 162, 12^e Rue et mentionne qu'aucune objection n'a été reçue.

8.2 Première lecture par son titre de l'arrêté 78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté n°78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en première lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Deuxième lecture par son titre de l'arrêté 78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté n°78-2025-02 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en deuxième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Autorisation d'un permis provisoire – 162, 12^e Rue

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël d'appuyer la demande de Monsieur Sébastien Mallet pour l'obtention d'un permis provisoire afin de permettre l'ajout d'un troisième logement à son habitation bifamiliale sur le terrain portant le numéro d'identification (NID) 20375762. Par ailleurs, la municipalité de Shippagan comprend, qu'advenant que la situation devienne illégale à la suite de l'échéance du permis provisoire, à l'échec d'un processus de modification au zonage ou de toute autre mesure prise dans le but de rendre conforme le projet, la municipalité devra se prononcer sur le besoin d'entreprendre les procédures légales nécessaires, et ceci, à ses propres frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIÈRE

8.5 Lecture intégrale de l'arrêté n 78-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 78-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont la lecture intégrale a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n 78-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée du conseiller Laurent Robichaud que l'arrêté 78-2025-01 concernant l'adoption d'un arrêté modifiant l'arrêté de zonage de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Lecture sommaire de l'arrêté n 42-2025 concernant le contrôle des chiens de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que l'arrêté 42-2025 concernant le contrôle des chiens de la municipalité de Shippagan, dont une lecture sommaire a été lue, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Troisième lecture par son titre et adoption de l'arrêté n 42-2025 concernant le contrôle des chiens de la municipalité de Shippagan

Il est proposé par la conseillère Marie-Lou Noël appuyée de la conseillère Nathalie Robichaud que l'arrêté 42-2025 concernant le contrôle des chiens de la municipalité de Shippagan, dont le titre uniquement a été lu, soit adopté en troisième lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Adoption du plan des mesures d'urgence de Shippagan

ATTENDU QUE la sécurité des citoyens et la protection des biens en cas d'urgence ou de catastrophe sont des priorités pour la municipalité de Shippagan;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick*, les municipalités sont tenues d'élaborer et de mettre à jour un Plan des mesures d'urgence (PMU) afin de se préparer adéquatement à diverses situations d'urgence;

ATTENDU QUE la municipalité de Shippagan a procédé à une révision complète de son Plan des mesures d'urgence, en consultation avec les parties prenantes locales et les autorités provinciales pertinentes;

ATTENDU QUE le Plan des mesures d'urgence mis à jour décrit clairement les responsabilités, les procédures et les ressources nécessaires pour une intervention rapide, coordonnée et efficace en cas d'urgence;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Lou Noël

APPUYÉE PAR le conseiller Armand Caron

QUE le Conseil municipal de Shippagan adopte officiellement le Plan des mesures d'urgence de la municipalité et que ce plan entre en vigueur immédiatement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SHIPPAGAN

MAIRE

GREFFIÈRE

8.10 Nomination du comité permanent des mesures d'urgence

ATTENDU QUE l'article 2.1 de l'arrêté 47-2025 concernant la planification des mesures d'urgence de la municipalité de Shippagan prévoit la création d'un comité permanent des mesures d'urgence, ci-après nommé « le comité »;

ATTENDU QUE ce comité doit être composé du coordonnateur municipal des mesures d'urgence et/ou de son remplaçant, du maire ou son remplaçant, d'un membre du conseil, du chef pompier ou son remplaçant, de la direction générale, ainsi que d'autres personnes que les membres jugeront nécessaires;

ATTENDU QUE ce comité a pour mandat, tel que prévu aux articles 2.2 et 2.3 du plan, de se réunir au moins une fois par année, de réviser le Plan des mesures d'urgence et le guide de préparation aux situations d'urgence, et de conseiller le conseil municipal sur toutes questions liées à l'élaboration, la mise en œuvre et la mise à jour du Plan;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Amélie Ferron-Roussel

APPUYÉ PAR le conseiller Armand Caron

QUE le Conseil municipal de Shippagan nomme les membres suivants au Comité permanent des mesures d'urgence :

- Yanic Chiasson, coordonnateur municipal des mesures d'urgence
- Kassim Doumbia, maire
- Marie-Lou Noël, membre du conseil municipal
- Marc Robichaud, assistant chef pompier
- Elise Roussel, directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 Autorisation d'une employée chez UNI Coopération financière – Petite caisse

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud d'autoriser la personne suivante à encaisser des chèques au nom de la Ville de Shippagan libellé à l'ordre Petite Caisse et/ou faire de la monnaie dans notre folio 34000 chez Uni coopération financière : Joannie Larocque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 Demande de commandite – Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne

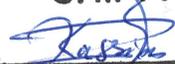
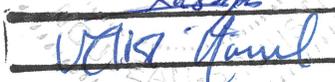
Le conseil municipal a reçu une demande de commandite de la part de la Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne dans le cadre de leur tournoi de golf qui se tiendra le 25 juillet prochain au club de golf de Tabusintac. Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Eda Roussel d'octroyer un don de 500 \$ à la Fondation des petits déjeuners de la Péninsule acadienne dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 Approbation du plan de lotissement de Shippagan – rue Habitat du Havre

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que le conseil municipal accepte le plan de lotissement de Shippagan (rue Habitat du Havre) dans le but de créer les lots 2025-1 et 2025-2 ainsi qu'une rue publique conformément à la recommandation formulée lors de la réunion du Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne tenue le 21 mai dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
SHIPPAGAN



MAIRE
GREFFIÈRE

8.14 Approbation du plan de lotissement de Shippagan – prolongement de la rue des Fondateurs

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que le conseil municipal accepte le plan de lotissement de Shippagan (prolongement de la rue des Fondateurs) dans le but de créer les lots 2025-1 à 2025 -7 ainsi qu'une rue publique conformément à la recommandation formulée lors de la réunion du Comité de révision de la planification de la Commission des services régionaux Péninsule acadienne tenue le 21 mai dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.15 Approbation du plan de lotissement de Shippagan – Jean-Marc Mallet

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron que le conseil municipal accepte le plan de lotissement de Shippagan (Jean-Marc Mallet) dans le but de créer le lot 2025-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.16 Acceptation de l'offre de service de Roy Consultants – administration et supervision des travaux de réfection de l'avenue Hôtel-de-Ville

La municipalité a reçu une offre de service de la firme d'ingénierie de Roy Consultants pour la réfection d'une partie de l'avenue Hôtel-de-Ville d'un montant 62 000 \$ taxe en sus. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'accepter l'offre de service tel que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 21h02.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 21h19.